

Retour sur le comité de pilotage du 15 novembre 2012



Le comité de pilotage Rivière-Natura 2000 qui est réuni deux fois par an de façon plénière, a eu lieu le jeudi 15 novembre à Savigneux. Une quarantaine de personnes étaient présentes pour assister à ce comité qui s'est déroulé en deux phases :

- ✦ Le matin en salle pour aborder les différents points de l'ordre du jour,
- ✦ L'après-midi sur le terrain pour découvrir témoignages et réalisations relatifs à deux actions mises en œuvre en 2012.

Tour d'horizon sur les actions réalisées en 2012 et la programmation 2013 relatives au volet assainissement (sur les communes du bassin versant hors territoire de l'agglomération Loire-Forez)

Sur les territoires du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut-Forez et de Feurs en Forez (Rive gauche de la Loire), **huit actions inscrites au contrat** et sous maîtrise d'ouvrage des communes ont démarré en 2012 pour un montant total estimé de 1,68 M€ :

- ✦ Quatre dossiers concernent l'amélioration des réseaux ;
- ✦ Une action de restauration de station d'épuration ;
- ✦ Un dossier d'amélioration de réseaux et de restauration de station d'épuration ;
- ✦ Un dossier d'amélioration de réseaux et de création d'une station d'épuration.

La consultation des communes qui a été réalisée pour déterminer la programmation 2013 des actions du volet assainissement, fait apparaître aujourd'hui (en fonction des retours des communes ayant répondues) que **15 dossiers devraient être déposés en 2013 pour un montant de 4,2 M€**. Le comité de pilotage a acté **5 demandes de report d'actions** initialement prévues en 2012 ou 2013.

Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

L'année 2012 aura été marquée par le lancement de plusieurs actions relatives à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles, notamment à travers la réalisation des **diagnostics d'exploitations agricoles**, la mise en œuvre du **programme de mesures agroenvironnementales territorialisées**, la participation à des journées d'échanges et de formation sur la question des nouvelles techniques alternatives au recours à l'utilisation des phytosanitaires, et le projet d'**acquisition de matériel agricole**. Ces actions portées par le SYMILAV constituent un socle continu sur lequel s'appuiera la commission agriculture du syndicat pour la mise en œuvre des **actions convergentes sur le thème de l'agriculture**.

Les témoignages de deux agriculteurs, lors de la sortie terrain, ont permis de faire un retour sur l'appréciation des diagnostics d'exploitations. L'appréciation est positive et met en avant que l'approche globale du système d'exploitation couplée à une approche à la parcelle et au siège d'exploitation sont un véritable atout.





Plan de désherbage communal

La mise en place de plans de désherbage communaux, action prévue pour les communes de plus de 1000 habitants au sein du bassin versant, a démarré en 2012. **Deux réunions d'informations** ont été réalisées et devraient déboucher en 2013 sur la mise en place de l'**étude-action** nécessaire à la réalisation du plan de désherbage ; celle-ci permettra aux communes concernées d'élaborer une stratégie de gestion économe en utilisation de produits phytosanitaires. Le comité de pilotage a validé le principe de la mise en place d'un groupement de commande porté par le syndicat pour **réaliser le recrutement du prestataire qui réalisera l'étude-action** auprès des communes. Le syndicat supervisera cette action.

Mise en valeur des paysages riverains



Passerelle de la Baume à Sail sous Couzan

A la demande des maîtres d'ouvrages, 5 actions sont reportées dans le temps. Deux dossiers ont été déposés en 2012 par la Communauté de Communes du pays d'Astrée. Ils concernent la réfection de la **passerelle de la Baume à Sail sous Couzan** et le cheminement allant de la place Siveton (Boën) au stade de Trelins. Ces deux premières actions seront suivies en 2013 de la mise en œuvre de la **liaison Bâtie d'Urfé-Pic de Montverdun** pour laquelle la réalisation d'une passerelle sur le Lignon est programmée.

D'autres actions sont programmées en 2013, notamment sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Loire-Foréz. :

- ✦ Aménagement d'une aire de pique-nique au bord de la Trézaillette sur Essertines en Châtelnueuf,
- ✦ **Cheminement dans la vallée du Vizézy** entre la Guilanche et Essertines en Châtelnueuf,
- ✦ Passerelle sur le Bouchat pour une liaison entre Bard et Ecotay l'Olme,
- ✦ Aménagement de la confluence Ruillat / Champeau à Champdieu

Le SYMILAV a prévu de mettre en œuvre en 2012 deux actions inscrites sous sa maîtrise d'ouvrage : **l'aménagement du sentier des Gorges du Lignon** et la mise en place de **mobilier d'interprétation** sur le thème des milieux aquatiques.

Travaux rivières (volet B2)

Compte-tenu d'un programme d'actions très ambitieux dès la première année du contrat, et ne pouvant le mettre en œuvre en totalité, le syndicat a dû prioriser les actions à mettre en œuvre. Globalement, celles-ci se regroupent autour de cinq thématiques :

- ✦ La continuité écologique : franchissement piscicole (4 dossiers en cours d'instruction et de validation) ;
- ✦ Contrat Natura 2000 : Mise en défens du cours d'eau et pose d'abreuvoirs intégrés (2 dossiers) ;
- ✦ Lutte contre les espèces envahissantes ;
- ✦ Restauration du profil en long (2 dossiers déposés en 2012 et d'autres à venir en 2013) ;
- ✦ Gestion des embâcles.

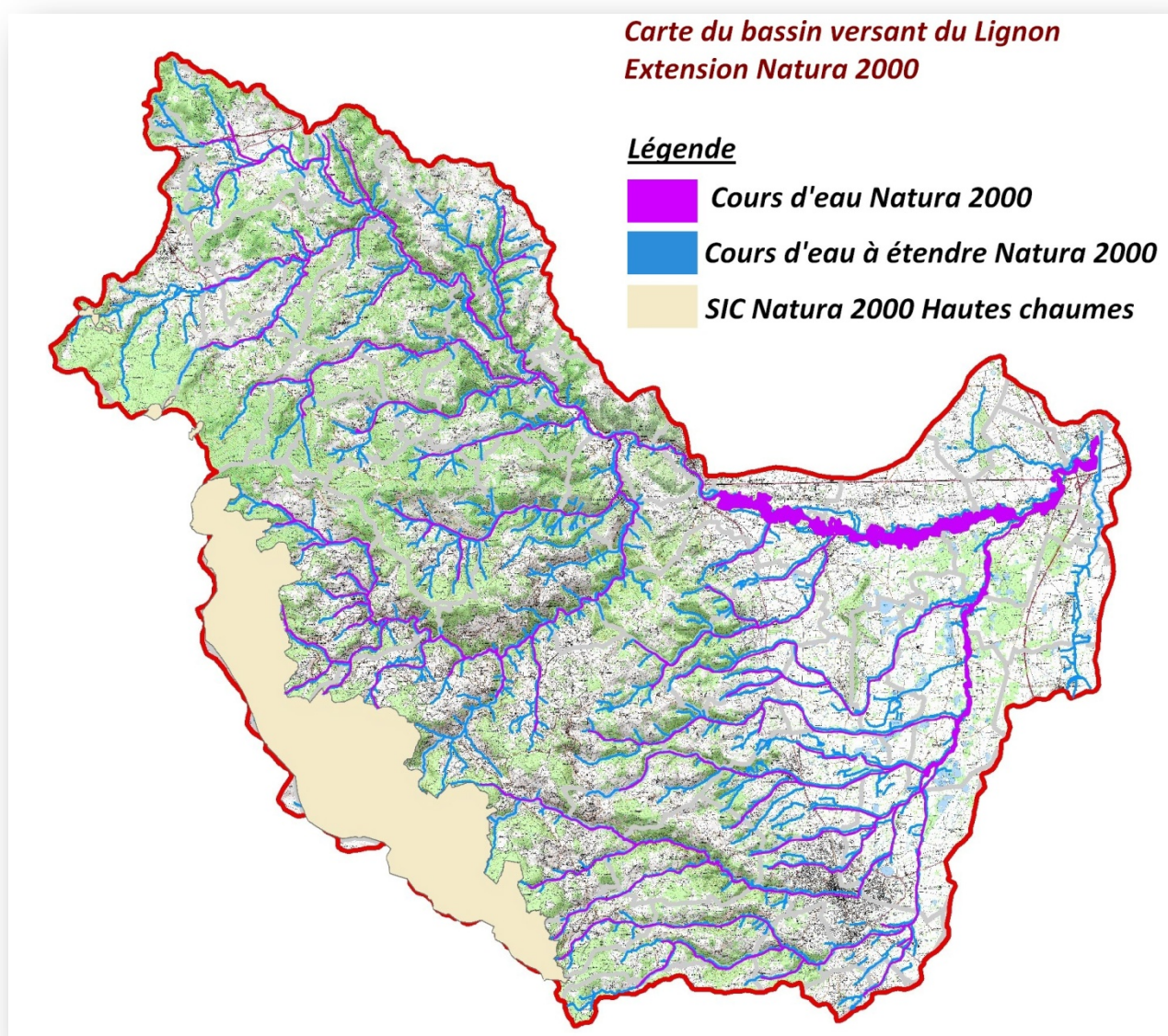
Acquérir des connaissances

En ce début de contrat, une des priorités est d'acquérir davantage de connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire. L'inventaire chauve-souris (chiroptères) a été réalisé cette année par la LPO. Une demande de subvention a été réalisée pour l'inventaire odonates (libellules) en 2013. Un projet pluriannuel de suivi pour la loutre et le castor a également été déposé pour une réalisation dès 2013.



Extension du site Natura 2000 Lignon du Forez

Le comité de pilotage a décidé de lancer auprès de la préfecture une procédure de demande d'extension de site Natura 2000. En effet aujourd'hui, l'ensemble des cours d'eau du bassin versant n'est pas totalement inscrit Natura 2000. Les bases de données cartographiques et géographiques ayant servies à la désignation du site ont évolué et ont permis de déceler qu'une quantité non négligeable de linéaires de cours d'eau n'était pas répertoriée et cartographiée Natura 2000. L'image ci-dessous vous permettra d'apprécier l'écart existant entre ce qui relève de Natura 2000 et les parties du réseau hydrographique non inscrites.



La sortie terrain est toujours très appréciée par les membres du comité de pilotage. Cette sortie a eu lieu à Essertines en Châtelneuf sur le site de mise en défens de la Trézaillette et qui comprend la pose d'abreuvoirs intégrés.





Deuxième liste locale d'activités devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000.

A la demande des services de l'Etat, une liste locale d'activités soumises à évaluation d'incidences Natura 2000 a été élaborée par une commission technique désignée par le comité de pilotage du 5 juin 2012. Cette liste a été présentée et adoptée par le comité de pilotage Rivière-Natura 2000, et sera rapidement transmise à Madame la Préfète.

Activité retenues

Création de voirie forestière

Création de place de dépôt de bois

Premiers boisements

Défrichement dans un massif boisé dont la superficie est comprise entre 0,01 ha et le seuil mentionné au 1° de l'article L. 311-2 du code forestier

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans ou de landes

Arrachage de haies

Dans les eaux douces superficielles susceptibles de modifier le régime des eaux, à l'exclusion des rejets des ouvrages visés au 10

Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique: installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique.

Impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique: consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes.

Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique: installation, ouvrages, remblais dans le lit majeur du cours d'eau

Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0. Création de plans d'eau, permanents ou non.

Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.4.0. Vidanges de plans d'eau hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6 du code de l'environnement, hors plans d'eau mentionnés à l'article L431-7 du même code

Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique: assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais

Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique: réalisation de réseaux de drainage.

Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés.

Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.